



N° 2020 - 0107/CAM/SG

COMMUNIQUÉ

En application des mesures générales prises par le Gouvernement face aux risques sanitaires liés au **CORONAVIRUS (COVID-19)**, le conseil municipal d'Assinie Mafia a pris des dispositions qui entrent en vigueur à partir **du 21 mars 2020 à minuit pour une période de 15 jours renouvelables** sur toute l'étendue du territoire communal.

Ces dispositions spécifiques sont :

1. Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes (Lieux de cultes, mariages, obsèques, réunions...), des salutations manuelles, accolades et la consommation de viande de brousse;
2. Interdiction des excursions et des baignades sur tout le territoire communal;
3. Accès interdit aux plages (sauf aux riverains) et aux engins roulants (4x4, deux roues et quads) ;
4. Fermeture de tous les débits de boissons ouverts la nuit (boites de nuit, bars...);
5. Fermeture volontaire de certains grands hôtels afin de procéder à la désinfection de leur site et à la formation du personnel sur les mesures sanitaires (*Maison d'Akoula, Coucoué Lodge, Tartaya Lodge, Villa Blanca, Hôtel le Sunshine, African Queen, Akwa-Beach, Abissa Lodge*) ;
6. Déploiement de dispositif de contrôle sanitaire dans l'administration publique, dans les hôtels et entreprises assurant le service minimum ;
7. Tout établissement ayant enregistré un cas déclaré sera mis en quarantaine;
8. Contrôle sanitaire obligatoire aux entrées de la commune (Assouindé, Akpagne, Gare d'Assinie France et Man-man) ;
9. Instauration d'une campagne de sensibilisation mobile sur tout le territoire communal.

Le Maire invite donc les autorités coutumières et l'ensemble des forces vives à l'application rigoureuse de ces mesures.



Fait à Assinie-Mafia, le 20 mars 2020

Le Maire
Hippolyte EBAGNITCHIE